

MATTHIEU 1 : UNE GÉNÉALOGIE À SURPRISES

par Jacques
FAUQUX
Paris

A parcourir les quelques listes de noms propres dans la Bible, comme par exemple celle qui inaugure le Nouveau Testament, on se demande quel sens elles peuvent avoir pour le croyant du XX^e siècle. Cette question, je me la suis posée jusqu'à ce que je découvre une particularité chez Matthieu. Cet évangéliste citait non seulement des hommes mais aussi quelques femmes, et le nombre d'hommes mentionnés ne correspondait pas avec celui annoncé. La critique textuelle* ne permettant pas de soupçonner des erreurs de manuscrit, il ne restait plus qu'à sonder le texte jusqu'à ce qu'une explication suffisamment cohérente fût trouvée.

Après quelques observations générales, cet essai répond au problème des deux générations manquantes dans la généalogie écrite par Matthieu ; puis, de fil en aiguille, il s'intéresse aux raisons de la citation de quelques femmes bien particulières dans cette généalogie ; enfin il met en lumière la continuité de sens entre la généalogie et le discours de l'ange à Joseph, qui la suit immédiatement.

Généalogie selon Matthieu 1¹

Abraham *engendra* Isaac,
Isaac *engendra* Jacob,
Jacob *engendra* Juda et ses frères,
Juda *engendra* Pharès et Zara, de **Thamar**,
Pharès *engendra* Esrôm,
Esrôm *engendra* Aram,
Aram *engendra* Aminadab,
Aminadab *engendra* Naassôn,
Naassôn *engendra* Salmon,

¹ Traduction : Bible de Jérusalem. La mise en page n'engage que l'auteur.

Salmon *engendra* Booz, de **Rahab**,
Booz *engendra* Jobed, de **Ruth**,
Jobed *engendra* Jessé,
Jessé *engendra* le roi David.

David *engendra* Salomon, **de la femme d'Urie**,
Salomon *engendra* Roboam,
Roboam *engendra* Abia,
Abia *engendra* Asa,
Asa *engendra* Josaphat,
Josaphat *engendra* Joram,
Joram *engendra* Ozias,
Ozias *engendra* Joatham,
Joatham *engendra* Achaz,
Achaz *engendra* Ézéchias,
Ézéchias *engendra* Manassé,
Manassé *engendra* Amon,
Amon *engendra* Josias,
Josias *engendra* Jéchonias et ses frères ; ce fut alors la
déportation à Babylone.

Après la déportation à Babylone, Jéchonias *engendra* Salathiel,
Salathiel *engendra* Zorobabel.
Zorobabel *engendra* Abioud,
Abioud *engendra* Éliakim,
Éliakim *engendra* Azor,
Azor *engendra* Sadok,
Sadok *engendra* Akhim,
Akhim *engendra* Élioud,
Élioud *engendra* Éléazar,
Éléazar *engendra* Mathan,
Mathan *engendra* Jacob,
Jacob *engendra* Joseph, l'époux de **Marie**,

de laquelle naquit (*fut engendré*) Jésus, que l'on appelle Christ.

Lire une généalogie biblique

L'alliance avec l'Éternel n'est pas une « idée universelle » qu'on puisse manipuler en général. Elle s'inscrit premièrement dans la vie d'hommes et de femmes. Elle en acquiert une dimension verbale, par le jeu des promesses, par la narration des événements de la vie quotidienne et de l'histoire en fonction de celles-ci.

L'alliance ne « s'universalise » qu'ensuite, par les écrits. Ceux-ci rassemblent beaucoup de témoignages et d'événements divers entre lesquels il est possible de trouver des dénominateurs communs, mais aussi des différences à ne pas négliger.

Le dénominateur commun des généalogies consiste en leur témoignage de la continuité de l'alliance par-delà la mort de l'individu. Au surplus, si le lecteur et la lectrice d'aujourd'hui cherchent dans ces textes plus qu'une simple énumération, ils y trouveront des articulations voulues par le compositeur. Ces articulations sont probablement un écho à quelque réalité sociale d'antan, intéressante d'un point de vue historique ou sociologique. Dans cette optique, il serait fructueux de comparer les généalogies du Christ écrites par Matthieu et par Luc.

Dans cet essai, cependant, je n'irai pas jusque là et m'attacherai uniquement à la logique et aux articulations internes au texte de Matthieu, sans chercher à vérifier leur adéquation à la sociologie ou à l'histoire d'Israël. Lisant Matthieu 1, et profitant de l'occasion pour relire les histoires auxquelles les noms successifs font référence, j'ai repéré quelques articulations invariantes implicites :

1. L'alliance advient par élection et se transmet par engendrement.

2. L'engendrement est transmission légitime, par un parent à un nouveau-né, d'une vie en tant qu'héritier dans l'alliance avec l'Eternel.

3. L'élection antécédente de l'épouse donne légitimité à la transmission (Mariage ≠ adultère ou prostitution).

3a. L'homme peut élire plusieurs épouses simultanément.

3b. La femme peut être mariée plusieurs fois successivement. Les veuves remariées à un homme de l'alliance sont mentionnées.

4. Le mariage a une amplitude supérieure au seul couple physique. Ainsi un conjoint incapable d'engendrer est-il physiquement remplaçable.

4a. Une femme stérile le sera par sa servante.

4b. Un homme défunt le sera par son frère cadet (lévirat), ou par un proche parent (rédemption, rachat).

J'ai repéré aussi quelques articulations explicites. En effet, la généalogie écrite par Matthieu suit une rythmique précise. Le temps en est donné par le verbe *égènnèsen*, continuellement répété au cours des binômes d'engendrement (exemple : Abraham *engendra* Isaac...). Les temps sont chaînés, en ce sens que le fils, dans un binôme, se retrouve père du suivant (... Isaac *engendra* Jacob) et ainsi de suite. Ce rythme régulier échappe cependant à la monotonie par la présence de huit accents particuliers (mentions d'épouses, de frères, de la déportation à Babylone) et par une formule nouvelle à la fin.

Par ailleurs, le compositeur indique que la chaîne généalogique est divisible en 3 mesures de 14 engendremments (d'Abraham à David, de David à la déportation, de la déportation au Christ, chaque fois 14 engendremments). Pour vérifier, on relit le texte à haute voix en comptant sur les doigts chaque fois qu'on prononce « engendra » (*égènnèsen*). Surprise ! On dénombre en fait 13 engendremments, puis 14, puis *presque* 13 (*presque*, à cause du dernier « naquit », ou plus exactement « fut engendré » (*égènnèthè*).

Pourquoi manque-t-il un « engendra » dans la première mesure et un autre dans la troisième² ? Je subodore que les

² Pour les commentateurs, le mot *générations* signifie presque inconsciemment *classes d'âge* plutôt que *engendremments*. Partant de ce présupposé*, ils vérifient le compte de 3 x 14 générations, avec chaque fois une ou plusieurs accrobaties à la clef. En effet :

— Si on retient simplement une fois le nom de chaque homme apparaissant (Jésus compris), on obtient un total de 43. Mais hélas Zara est alors compté comme classe d'âge distincte, alors qu'il fait partie de celle de son frère jumeau Pharès ; il ne représente donc logiquement pas une génération de plus. De même, Urie, le premier mari de Bath Scheba, mort au combat par la faute de David, futur deuxième mari, ne compte-t-il pas pour une génération supplémentaire, puisqu'il ne faisait pas partie de la lignée d'Israël.

— Si l'on ne compte ni Zara ni Urie, il ne reste plus que 41 classes d'âge. Certains ajoutent arbitrairement Marie pour faire 42. C'est injustifiable, puisque faisant partie de la génération liant Joseph à Jésus, Marie ne peut pas la dédoubler. D'ailleurs, les deuxième et troisième mesures commenceraient alors avec Salomon et Salathiel, ce qui n'est pas conforme aux indications du compositeur.

— Si on ne compte que les pères, les *générateurs*, laissant alors de côté Zara, Urie et Jésus, on obtient 40 classes. Certains estiment que Matthieu comptabilise chaque mesure de 14 générations *séparément*, ce qui provoque logiquement le dédoublement des deux classes qui apparaissent à la fin d'une mesure, puis au début de la suivante. Hélas, si on retient les noms de fin de mesure annoncés par Matthieu, savoir David et la déportation, donc Jéchonias, les mesures comportent alors respectivement

naissances de Pharès et de Jésus sont les événements qui occasionnent les « trous ». Examinons d'abord le cas de Thamar qui donne naissance à Pharès.

Thamar...

Juda a trois fils : Er, Onan, Sela. Le premier, marié à Thamar, meurt sans enfants. Juda demande au second, Onan, de faire un enfant à Thamar qui sera considéré comme héritier d'Er. Onan s'y refuse et meurt. Juda demande alors à Thamar d'attendre chez son père que Sela soit grand et lui fasse un enfant héritier d'Er. Or la parole de Juda est trompeuse. Il veut en fait éloigner Thamar, pour garder Sela comme héritier. Le temps passe et Juda oublie sa parole.

Veuf, Juda passe un jour dans le village du père de Thamar. Celle-ci troque ses habits de deuil pour des habits de prostituée. Juda couche avec elle, mais ne la reconnaît pas. Sans argent à portée de main, il lui remet en gage de paiement à venir ses cachet, cordon et bâton. Mais lorsque le serviteur de Juda vient payer, on lui dit qu'il n'y a jamais eu de prostituée à cet endroit-là.

Trois mois plus tard, Juda apprend la prostitution et la maternité de Thamar. Il veut la faire brûler. Mais elle lui retourne

14, 15 et 13 classes. Si au contraire on s'en tient à des mesures de 14 temps, c'est Josias qui clôt la seconde mesure et ouvre la troisième, ce qui n'est pas conforme non plus aux indications de Matthieu.

— Dernière solution : ne pas compter Zara ni Urie, comptabiliser David deux fois, ne comptabiliser Jéchonias que comme premier de la troisième mesure, et compter Jésus comme 14ème de la troisième mesure. On justifie alors la différence de traitement entre David et Jéchonias parce que l'un marque réellement fin et début de mesure, tandis que l'autre pas, puisque c'est en fait la déportation qui sert de marque de transition entre la seconde et la troisième mesure.

Cette solution vérifie les indications de Matthieu, mais il faut bien reconnaître qu'elle est hybride, comme le prouve la difficulté qu'on a alors à donner une définition de ce que Matthieu entend par le mot *génération*. Seule certitude dans ce cas, c'est que génération se rapporterait aux *individus* en leur qualité d'allié ou d'héritier, et non au *lien* entre un parent et son enfant dans la foi. Sinon les comptages indiqueraient 13,14 et 13. Comptages qui, dit en passant, deviennent difficiles à réaliser puisqu'il faut faire attention, en général, au premier terme du binôme, deux fois aux premier et second termes (fin de la première mesure, avant-dernier temps de la troisième), et une fois au seul second terme (en l'occurrence Jésus, le premier terme étant absent).

On l'aura compris, ce mode de comptage vise à défendre l'exactitude du texte, plutôt qu'à lui donner du sens. Or justement, c'est de trouver un sens qui m'intéresse. Voilà pourquoi je ne retiens pas cette solution et tente d'échafauder une autre explication.

cachet, cordon et bâton, le forçant à admettre qu'elle fut plus juste que lui et que l'enfant à naître serait héritier. Plus juste, parce que Juda avait trompé en parole, tandis que l'acte de Thamar ne constituait pas un cas de prostitution !

Le texte de Genèse nous livre tous les éléments utiles à étayer cette double affirmation. Et en particulier celle de la non prostitution. Car, d'une part, tant Juda que Thamar étaient veufs, c'est-à-dire non strictement liés par un mariage en cours, et, d'autre part, Thamar était restée l'alliée de la famille de Juda, suite à la parole par laquelle il voulait la tromper, lorsqu'il lui proposa de retourner temporairement chez son père en attendant que Sela soit grand et lui engendre un héritier pour la lignée d'Er.

Ne soyons pas étonnés qu'un mariage ait de tels effets « claniques ». En effet, la loi d'Israël, avec son souci de préservation des héritages, comporta des règles allant dans ce sens et dont certaines pourraient être fondées sur la jurisprudence de « l'affaire Thamar contre Juda ». En effet :

— Lorsqu'un mari meurt sans descendant, le plus proche parent en aval (normalement le frère cadet) le remplace auprès de la veuve, pour lui engendrer un héritier. Cette pratique est homologuée sous le nom de « lévirat » (Dt 25,5-10).

— Lorsque ce n'est pas le frère, mais seulement un proche parent en amont qui épouse la veuve, il s'agira d'un « rachat », d'une « rédemption » (Lv 25,25-34).

— Lorsqu'un homme ne laisse à sa suite que des filles, celles-ci héritent comme si elles avaient été des garçons afin de perpétuer sa lignée (Nb 27,1-11). C'est d'ailleurs probablement grâce à cette dernière loi que Luc écrit une généalogie de Jésus qui semble passer par Marie plutôt que par Joseph.

D'un point de vue légal donc, Juda engendre de sa belle-fille un héritier à Er. Pharès est fils génétique de Juda, certes, mais aussi son héritier en tant que petit-fils (fils de l'aîné de Juda). Car bien que né après Sela, Pharès le devance dans l'ordre d'ainesse des héritiers de Juda grâce à son père légal, Er. « Juda eut Pharès... de Thamar » donne trois rangs d'héritiers, Er étant sous-entendu par la mention de Thamar, ce qui complète les 14 premières générations.

Si réellement Matthieu attire l'attention du lecteur sur l'histoire de Thamar par l'effet d'un comptage qui, autrement, ne serait pas exact, nul n'y verra qu'une simple intention ludique de sa part. L'intérêt vient de la dualité présentée dans l'histoire de Thamar entre père physique et père de droit pour un seul et même fils. On y constate une filiation de droit intercalée au coeur même d'une filiation physique. *L'engendrement, la génération*, pour

Matthieu, est donc à la fois de l'ordre de la parole, et à la fois de l'ordre du physique.

En cela, ce précédent est tout sauf anecdotique dans la généalogie écrite par Matthieu, car il prépare la formulation de l'engendrement ambigu de Jésus, fils de Marie, et à la fois du Saint-Esprit et de Joseph. Dans ce nouveau cas, la question du père physique est occultée. Seul le père légal apparaît dans la génération, laissant ensuite un creux que la suite du récit remplira avec l'engendrement par le Saint-Esprit. Et voilà le 14^e « engendra » de la troisième mesure.

Comme on le constate avec Tamar et Marie, Matthieu choisit à dessein les femmes qu'il fait figurer dans la généalogie. Voyons ce qu'il en est pour les autres femmes.

... et Bath Scheba, Rahab, Ruth

Dans une tradition patrilinéaire, les femmes sont simplement porteuses et n'apparaissent généralement pas dans la généalogie. Seuls les hommes y sont à leur naissance récepteurs de l'héritage, puis réémetteurs de cet héritage lorsqu'ils engendrent un enfant mâle. Matthieu cependant cite les femmes *remariées*, c'est-à-dire liées successivement à deux maris, qui apportent un vécu d'alliance de leur premier mariage. Il nomme :

— Rahab, la prostituée de Jéricho, forte de l'alliance entre sa maisonnée et Israël pour avoir protégé les espions israélites.

— Ruth la Moabite, veuve qui manifeste personnellement son attachement à l'alliance avec l'Éternel, en accompagnant fidèlement sa belle-mère dans des conditions difficiles. Par la suite, Ruth se remarie avec Boaz, le proche parent de son mari décédé. Si l'enfant auquel Ruth donne alors la vie est considéré comme héritier de Boaz, et non du premier mari, c'est probablement dû au fait qu'un autre parent plus proche, en aval, peut-être un frère cadet, aurait dû exercer le lévirat, mais qu'il y a renoncé, laissant la voie libre à un rachat par Boaz, en amont. Et qui dit rachat dit inclusion dans son propre héritage.

— Bath Scheba, qu'il cite en qualité de femme d'Urie. Urie était son premier mari, un étranger engagé dans l'armée de David, plus fidèle que lui quant au mariage, et tué par sa faute. Par la suite, David épouse Bath Scheba. Peut-être voit-on là une application particulière du droit de rachat.

La comparaison entre Tamar, Rahab, Ruth et Bath Scheba montre que toutes avaient été mariées, étaient étrangères, et qu'elles se sont liées à la destinée d'Israël d'une manière spéciale,

pas simplement parce qu'elles auraient été choisies pour épouses, mais aussi en vertu de leur propre choix de vie. Étrangères, élues et électrices : en un mot, véritables *vis-à-vis dans un mariage « bicéphale »*, les femmes citées par Matthieu !

A ce propos et en anticipation sur la suite de la lecture, il faut noter que les trois qualités d'étranger, d'élue et d'électeur sont également constitutives de l'adoption. Or mariage bicéphale et adoption sont en fin de compte les deux formes de relations sociales les plus révolutionnaires par rapport aux traditions de la pureté ethnique (ou nationale) et de l'autorité d'un sexe se croyant fort sur l'autre dit faible. Ceci d'une part parce que le mariage bicéphale et l'adoption ont le pouvoir de *créer des liens forts*, aussi forts que tous liens familiaux, avec tout étranger. Et d'autre part parce que les relations qui s'y créent ne sont réelles que si elles sont réciproques.

Quant à Marie I

Marie est sujette à encore plus d'attention de la part de Matthieu que les femmes précédentes. Il taille pour elle une formule sur mesure qui remplace le binôme de paternité :

*« Joseph époux de Marie,
de laquelle fut engendré Jésus
qu'on appelle le Christ. »*

Cette formule nouvelle comporte quatre particularités remarquables mettant en question l'aspect patriarcal du système généalogique patrilinéaire :

1. Joseph est situé en fonction de son mariage et non de sa descendance.

2. « Époux de Marie » paraît symétrique de « femme d'Urie » précédemment rencontré. Mais plus qu'un simple parallélisme, il s'agit d'un renversement de perspective : tout n'est plus axé sur l'homme charnière ; l'homme lui-même dépend aussi de la femme.

3. La forme active « engendra » est remplacée par un passif « fut engendré ». La femme n'est donc pas non plus le sujet central. Il ne s'agit pas simplement de remplacer la référence au père par la référence à la mère.

4. « ... qu'on appelle le Christ » implique une reconnaissance de l'enfant pour lui-même, et non pas en référence au nom du père ou de la mère.

Une nouvelle formule

En somme, quand Matthieu relate la naissance de Jésus, il introduit une nouvelle formule, qui ne modifie pas fondamentalement les principes de la généalogie, mais en réoriente l'interprétation. A la compréhension ayant pour sujet exclusif le patriarcal (*X engendre y* (de z)) est substituée une compréhension faisant état des relations intersubjectives entre les différents acteurs, sans qu'aucun d'eux n'occupe la place de sujet du verbe. L'accent sur l'autorité du patriarche est remplacé par l'enjeu de l'acceptation de l'autre (en tant qu'époux, épouse, fils, fille, père, mère), c'est-à-dire par les questions du mariage bicéphale et de l'adoption.

Compréhension patriarcale

- concept clef : engendrement
- femme assimilée à son mari
- reconnaissance liée au nom du patriarche

Compréhension intersubjective

- concepts clefs : mariage bicéphale, adoption
- homme et femme s'attachant l'un à l'autre
- reconnaissance de chacun pour lui-même

Si la réciprocité dans le mariage était déjà soulignée dans l'Ancien Testament (depuis Adam et Eve avant la désobéissance), l'idée d'adoption, en revanche, constitue une nouveauté. Elle est absente du système légal d'Israël, qui ne pourrait pas la concilier avec sa conception de l'héritage. On n'en trouve guère que des approches rares et imprécises (adoption de Moïse par la fille d'un pharaon ; adoption de Joseph par un pharaon ; adoption des étrangères citées en Matthieu au sein d'Israël, légalisées par mariage avec des hommes de l'alliance ; adoption, enfin, d'Israël par l'Eternel, dans le langage imagé des prophètes). Ce sera donc au Nouveau Testament de préciser ce thème, et même de l'utiliser dans des développements théologiques nouveaux.

Versets 18-25

La section 1,18-25 réalise un « zoom » sur la génération de Jésus. Le texte n'est pas uniforme. Il contient trois niveaux de narration imbriqués :

(a) Le niveau central qui consiste, dans le for intérieur de Joseph, en un *drame de la paternité* où s'opposent volonté d'engendrer et adoption, mariage traditionnel et mariage bicéphale.

(b) Ce niveau contient une *parole prophétique*.

(c) Le tout est chapeauté par un *commentaire* comprenant le titre et les versets 22-23.

(a) Drame de la paternité

Toute la tradition patriarcale héritée par Joseph est ébranlée lorsqu'il apprend que sa fiancée est enceinte et qu'il n'est pas le géniteur.

En effet, il avait été dit dès les temps anciens que les désirs de la femme se porteraient vers son mari et qu'il dominerait sur elle. Et cela avait été, ô combien, confirmé par les lois réprimant l'adultère et la prostitution, qui avaient pour conséquence de centrer la famille autour du « géniteur attitré » et de condamner à mort ceux ou celles qui contrarieraient le droit exclusif de procréation qu'il s'était acquis par alliance.

Joseph, homme respectable, sans extravagance pour l'époque (puisqu'il était fiancé et qu'il respectait la virginité de sa fiancée jusqu'au mariage), homme de la lignée de Juda et de David, pouvait-il raisonnablement rompre avec cette forte tradition ? Non, assurément pas par lui-même. Voilà pourquoi il pense à rompre avec Marie, à renoncer à la priorité que lui confère la promesse de mariage, et ce, discrètement, sans faire de scandale (qu'il n'aurait d'ailleurs pas pu prouver !).

Comme diraient certains psychanalystes, le drame vient de ce que son désir pour Marie est barré par « le petit Joseph de son imagination » qui voudrait se faire l'écho de tous ses pères et répéter leurs gestes. Or aucun objet de son imagination ne peut lui apporter la plénitude que son désir attend. D'où sa tristesse qui se traduit en hésitation.

(b) Parole prophétique

Au deuxième acte retentit dans la pensée songeuse de Joseph une parole prophétique, symbolique : « *Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse : ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint et elle enfantera un fils auquel tu donneras le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés.* »

Peut-être, pour rester sur le plan d'une interprétation à tendance psychanalytique, s'agit-il d'un écho angélique des explications que Marie lui a fournies lorsqu'elle lui a annoncé qu'elle était enceinte ; explications que Joseph n'était pas capable d'entendre tant que sa « bonne conscience » le rendait sourd ! Mais une fois endormi, Joseph perd ses défenses morales et les paroles

peuvent alors l'interpeller. Le barrage de l'identification aux patriarches tombe. Le moi imitateur s'endort. Ne reste plus que Joseph interpellé par Marie, tous deux sujets de l'Eternel (d'une part Joseph en vertu de son interpellation par Marie, ou par l'ange, d'autre part Marie en vertu d'une grâce particulière).

Suite à cette interpellation, Joseph est invité à une triple reconnaissance : reconnaissance qu'il n'est pas l'unique et indispensable médiateur de l'alliance dans sa future famille ; reconnaissance que Marie est un vrai vis-à-vis ; reconnaissance enfin de l'enfant à naître simplement comme un don du Saint-Esprit, plutôt que comme un héritier perpétuant le nom de son père. C'est suite à cette triple reconnaissance que Joseph participe finalement au salut de son peuple, en acceptant de n'être qu'un père adoptif, temporaire et terrestre, pour Jésus.

Telle est la conclusion du drame intérieur de Joseph : la victoire de l'interpellation intersubjective qui traverse la barrière morale du moi imitateur des ancêtres, l'aventure de l'adoption en lieu et place de la volonté d'engendrer, du mariage bicéphale en lieu et place du mariage traditionnel.

(c) *Commentaire*

Matthieu n'arrête toutefois pas là le récit. Il y ajoute un commentaire qui lui donne un retentissement historique. Il rappelle la prophétie d'Esaïe sur Juda et voit son accomplissement dans la naissance de Jésus.

Esaïe en était au début de sa vocation de prophète quand il fut envoyé par l'Eternel en Juda pour y annoncer que ses habitants seraient déportés, mais qu'un reste reviendrait, qu'une « *sainte postérité* » renaîtrait (Es 6,13). Esaïe avec son fils Shéar-Yashouv (ce qui signifie « un reste reviendra ») rencontre donc le roi Akhaz, effrayé par des invasions imminentes. Il lui propose de demander un signe à l'Eternel afin de reprendre confiance. Mais Akhaz reste timoré. Alors Esaïe lui annonce le signe que l'Eternel lui-même donnera : « *Voici que la jeune femme est enceinte et enfante un fils, et elle lui donnera le nom d'Emmanuel.* »

Akhaz ne pouvait pas comprendre la prophétie sur la « fille-mère d'Emmanuel ». Cela parce que le principe du mariage antécédent rend en théorie ce cas impossible. Seule l'institution de l'adoption pouvait donner un sens à cette prophétie. Voilà ce qui permet à Matthieu de faire le lien avec la situation de Joseph, Marie et Jésus. Que l'enfant soit appelé par ses parents adoptifs « Jésus » n'y changera rien. Il sera aussi Emmanuel, « Dieu parmi nous ».

Qu'on appelle le Christ

Avec le drame et le commentaire, la formule particulière de la généalogie concernant Jésus est presque entièrement explicitée. Pas tout à fait cependant. Il reste encore à préciser ce que signifient les derniers mots « ... *qu'on appelle le Christ* », c'est-à-dire l'Oint, l'Elu. Car l'adoption par Joseph n'implique pas nécessairement pour Jésus un droit de succéder aux rois d'antan sur le trône de Juda et Israël ! On ne se proclame pas roi tout seul. En l'absence de passation directe du pouvoir, il faut obtenir une reconnaissance nationale et internationale, et pas seulement familiale.

Pour Jésus, le procès et le « couronnement officiel » aura lieu à la fin de sa vie, sur la croix. Mais avant cela, Matthieu sélectionne dès le deuxième chapitre de l'évangile les événements de la vie de Jésus qui répètent les grandes alliances de l'Eternel avec Israël. Ceci afin de démontrer à sa manière que Jésus est élu et adopté par l'Eternel comme le peuple l'a été, qu'il ne sera pas un roi usurpateur qui détournerait Israël de son histoire, mais qu'il est l'envoyé, le messie qui accomplit enfin les promesses anciennes. Pour ces raisons, chacun (pas seulement ses parents adoptifs) est invité à le reconnaître et à l'appeler Christ.